



APPEL D'OFFRES

Contrat n° 2024-200

**« FOURNITURE DE BOIS DE CHAUFFAGE –
CAMPING MUNICIPAL »**

APPEL D'OFFRES

Contrat n° 2024-200

« Fourniture de bois de chauffage – Camping municipal »

La Municipalité de Havre-Saint-Pierre requiert des soumissions pour la fourniture de bois de chauffage pour le camping municipal pour la saison 2024.

Réception :

Les soumissions seront reçues au bureau municipal de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre à l'adresse indiquée ici-bas **avant 11 heures, heure locale, le mercredi 1^{er} mai 2024**. L'ouverture des soumissions se fera dans les minutes suivant l'heure de clôture, en présence des personnes concernées.

**Municipalité de Havre-Saint-Pierre
1235, RC.1, rue de la Digue
Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0**

Conditions :

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée en deux (2) copies sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe sous plis cachetée avec la mention Contrat 2024-200 « Fourniture de de bois de chauffage – Camping municipal ».

Toutes informations concernant cet appel d'offres pourront être obtenues auprès de madame Laura Mansbridge, directrice générale adjointe au 418-538-2717.

La Municipalité de Havre-Saint-Pierre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et n'encourra aucune obligation ni aucuns frais envers les soumissionnaires.

Les soumissionnaires non conformes aux spécifications et conditions de la présente soumission seront rejetées.

Guillaume Cormier, directeur général

DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

1. LE CONTRAT ET EXIGENCES RELIÉES AU CONTRAT

1.1 Description du contrat et exécution

La Municipalité de Havre-Saint-Pierre requiert des soumissions pour le contrat ci-après décrit :

Fournir, fendre et livrer du bois de chauffage au camping municipal pour la saison 2024.

Le nombre de ballots annuel est estimé à environ cinq cents (500). Ce nombre est à titre indicatif seulement et ne peut être retenu comme le nombre de ballots à fournir.

1.2 Exigences

Le bois doit être coupé en bûches de 15 pouces de longueur et devra être fendu à un diamètre de 3 et 4 pouces. Le bois devra être livré en ballots de 12 morceaux de bois. **Les ballots doivent être attachés solidement avec une corde ou être emballés dans un sac transparent.**

1.3 Durée du contrat

La durée du contrat pour la saison 2024 du camping municipal est à compter du 26 mai et pourra s'échelonner jusqu'au 28 septembre 2024.

1.4 Livraison

La livraison devra être effectuée au camping municipal situé au 1730, rue Boréale.

Le fournisseur devra entreposer le bois et effectuer la livraison à la demande de la Municipalité. Celui-ci aura un délai de quatre (4) heures pour exécuter la tâche.

1.5 Qualité

Les essences de bois acceptées seront composées à 90% de bois tendres (sapin, épinette, tremble, peuplier, bouleau).

Le bois, dans son ensemble, devra être de bonne qualité, c'est-à-dire, qu'il ne doit pas présenter de signes évidents de pourriture. Le bois pourri sera rejeté et devra être remplacé avant d'être accepté pour paiement.

1.6 Respect de l'intégrité écologique

L'introduction de bois de chauffage provenant d'une autre région peut mener à la propagation de ravageurs (insecte, végétaux, maladies). Afin de limiter une possible propagation, le bois de chauffage devra provenir de la région de la Côte-Nord ou du Golfe du Saint-Laurent et ne devra être à plus de 250 km, par route, de la municipalité de Havre-Saint-Pierre.

1.7 Modification au contrat

Le contrat visé par le présent document est à prix fixe et doit comprendre toute prestation nécessaire à la réalisation complète du contrat, incluant tout travail ou toute tâche accessoire, connexe ou secondaire, non expressément mentionné et qui est nécessaire à l'exécution des obligations principales précisées dans le présent document. Il revient au soumissionnaire de prévoir et planifier le travail requis pour l'exécution complète des obligations du contrat, sans possibilité de réclamer quelque montant additionnel que ce soit.

Les dispositions des présentes n'ont pas pour but de permettre une négociation du prix du contrat. Toute modification au contrat et, conséquemment, à son prix ne peut être faite qu'à la seule discrétion de la Municipalité.

1.8 Cession de contrat

Le soumissionnaire ne peut céder le contrat à un tiers que s'il obtient, par écrit, l'autorisation de la Municipalité.

1.9 Résiliation

La Municipalité se réserve le droit de résilier ce contrat si le soumissionnaire est à défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat.

Pour ce faire, la Municipalité adresse un avis écrit de résiliation au soumissionnaire énonçant le motif de résiliation.

1.10 Pénalités

Les frais encourus par la Municipalité ou les pénalités qui font suite au défaut du soumissionnaire d'exécuter fidèlement son contrat, sont acquises de plein droit et sont déduites à même les sommes dues par la Municipalité.

Les défauts d'exécution sont appliqués lorsque le soumissionnaire ne répond pas au premier avis écrit émis par la direction générale :

- Défaut de ne pas respecter un des articles au devis : 100. \$/jour.

2. ASSURANCES ET PERMIS

2.1 Assurance

Le soumissionnaire devra être couvert par une assurance responsabilité civile générale.

Une preuve de cette couverture d'assurance devra être fournie dans les quinze (15) jours suivant l'adjudication du contrat.

2.2 Permis

Le soumissionnaire devra posséder un permis valide d'intervention pour la récolte du bois de chauffage à des fins commerciales et en fournir la preuve.

3. RESPONSABLE DU CONTRAT

Aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation du document d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne la seule personne suivante comme responsable de l'appel d'offres :

- ❖ *Nom : Laura Mansbridge*
- ❖ *Titre : directrice générale adjointe*
Adresse du bureau : 1235, rue de la Digue, RC 01, Havre-Saint-Pierre (Québec)
G0G 1P0
- ❖ *Téléphone : 418 538-2717*
- ❖ *Télécopieur : 418 538-3439*
- ❖ *Courriel : l.mansbridge@havresaintpierre.com*

4. CONDITIONS GÉNÉRALES :

- En soumettant les prix, le soumissionnaire consent à ce que l'acceptation de sa soumission en tout ou en partie par la Municipalité de Havre-Saint-Pierre en dedans de trente jours, constituera un contrat formel.
- Seules les soumissions présentées sur la formule municipale seront acceptées.

ANNEXE 1 FORMULAIRES DE DÉCLARATIONS

DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE : TRUQUAGE DES SOUMISSIONS

Je, soussigné (e), soumissionnaire ou représentant du soumissionnaire (nom) _____, déclare solennellement qu'au meilleur de ma connaissance, la soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec tout autre soumissionnaire ou personne pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis.

DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE : GESTES D'INTIMIDATION, TRAFIC D'INFLUENCE ET CORRUPTION

Je, soussigné (e), soumissionnaire ou représentant du soumissionnaire (nom) _____, déclare solennellement qu'au meilleur de ma connaissance, ni moi ni aucun des représentants, collaborateurs ou employés du soumissionnaire ne sommes livrés à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption dans le cadre de la présente demande de soumissions.

DÉCLARATION RELATIVE À DES COMMUNICATIONS DANS LE BUT D'INFLUENCER LE PROCESSUS D'OCTROI DU CONTRAT

Je, soussigné(e), soumissionnaire ou représentant du soumissionnaire (nom) _____, déclare ne pas m'être livré ainsi que tout représentant ou employé du soumissionnaire à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat, ou, si telle communication d'influence a eu lieu, je déclare que cette communication a été faite après que toute inscription exigée en vertu de la loi au Registre des lobbyistes ait été faite.

DÉCLARATION RELATIVE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

Je, soussigné (e), soumissionnaire ou représentant du soumissionnaire (nom) _____, déclare solennellement qu'au meilleur de ma connaissance, il n'existait aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêts en raison de mes liens avec un membre du Conseil municipal ou un fonctionnaire.

DÉCLARATION RELATIVE À UNE CAUSE D'INADMISSIBILITÉ À CONTRACTER AVEC LA MUNICIPALITÉ

Je, soussigné (e), soumissionnaire ou représentant du soumissionnaire (nom) _____, déclare solennellement avoir procédé à toute vérification utile et nécessaire portant sur une cause d'inadmissibilité à contracter avec la Municipalité selon la Loi. Je déclare qu'au meilleur de ma connaissance, il n'existait aucune cause d'inadmissibilité m'affectant ou affectant le soumissionnaire que je représente, rendant le contrat à intervenir illégal.

ET J'AI SIGNÉ : _____ Date : _____

ANNEXE 2

**FORMULAIRE DE SOUMISSION
CONTRAT N° 2024-200**

« Fourniture de bois de chauffage – Camping municipal »

EN MON NOM PERSONNEL OU AU NOM DU SOUMISSIONNAIRE QUE JE REPRÉSENTE :

1. JE DÉCLARE ÊTRE AUTORISÉ À SIGNER CE DOCUMENT.

JE M'ENGAGE À EXÉCUTER LE CONTRAT POUR UN MONTANT FORFAITAIRE/UNITAIRE PAR BALLOT DE BOIS DE CHAUFFAGE QUI EST VALIDE POUR TOUTE LA DURÉE DU CONTRAT ET QUI SE DÉTAILLE COMME SUIT :

MONTANT AVANT TAXES :

En lettres : _____

En chiffre : _____

Nom de la compagnie : _____

Adresse complète : _____

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

ANNEXE 2 (suite)

**BORDEREAU DE SOUMISSION
CONTRAT N° 2024-200**

Description		Montant total en dollars avant taxes
Fourniture de bois de chauffage – Camping municipal Montant par ballot de bois de chauffage :		----- \$
Numéro de TPS ----- %	5.0%	----- \$
Numéro de TVQ ----- %	9.975%	----- \$
Grand total par ballot de bois de chauffage (incluant les taxes)		----- \$
Signature de la personne autorisée :		